

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 16 du 26 avril 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 1er octobre 1997 pris pour l'application du décret n° 97-900 du 1er octobre 1997 fixant les modalités de calcul de la rémunération des militaires affectés à l'étranger.

Du 11 avril 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 1er octobre 1997 pris pour l'application du décret n° 97-900 du 1er octobre 1997 fixant les modalités de calcul de la rémunération des militaires affectés à l'étranger.

Du 11 avril 2018

NOR A R M H 1 8 0 8 0 6 2 A

Texte modifié :

Arrêté interministériel du 1er octobre 1997 (JO du 4, p. 14419 ; BOC, p. 4864 ; BOEM 420-0.7) modifié.

Référence de publication : JO n° 92 du 20 avril 2018, texte n° 12 ; signalé au BOC n° 16/2018.

JO n° 92 du 20 avril 2018, texte n° 12